



# Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise

## Assistance à la CLECT dans la mise en œuvre d'un pacte de neutralité et de la détermination des AG définitives pour l'année 2017

Février 2017 (données 2016 DDFIP)

Document provisoire

# Le transfert de la TH départementale

Au moment de la réforme de la taxe professionnelle, la CC Vallée de la Marne relevait du régime de la fiscalité additionnelle. Ainsi, la taxe d'habitation départementale transférée au bloc communal au moment de la réforme de la TP a été partagée entre la Communauté et ses communes membres.

Le code général des impôts prévoit qu'en cas de fusion avec un EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique au moment de la réforme de la TP, ce produit départemental récupéré par les communes est « transféré » à l'EPCI et compensé aux communes via une majoration de leur attribution de compensation :

CC Vallée de la Marne	AC 2016	Fraction départementale de TH	AC 2017 (avant pacte fiscal)
Bayard-sur-Marne	252 945	80 218	333 163
Chamouilley	132 603	49 048	181 651
Chevillon	193 525	81 688	275 213
Curel	5 425	23 436	28 861
Eurville-Bienville	91 546	132 302	223 848
Fontaines-sur-Marne	1 401	7 309	8 710
Maizieres	903	11 193	12 096
Narcy	3 388	10 927	14 315
Osne-le-Val	2 061	13 015	15 076
Rachecourt-sur-Marne	19 094	38 323	57 417
Roches-sur-Marne	26 575	42 571	69 146
<b>TOTAL</b>	<b>729 466</b>	<b>490 030</b>	<b>1 219 496</b>

Majoration des AC des communes de l'ex CCVM d'un montant de 490 K€ au titre de la part départementale de TH

# Le transfert de la fiscalité « économique »

Les communes de Cheminon et Maurupt-le-Montois, anciennement membre de la CC Saulx et Bruxenelle, ont rejoint la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

La CC Saulx et Bruxenelle étant soumise au régime de la fiscalité additionnelle, en rejoignant la CASDDB, ces communes vont transférer la fiscalité « économique » qu'elles percevaient à la Communauté :

CC Saulx et Bruxenelle	CFE	CVAE	IFER	TASCOM	TAFNB	Fraction départementale de TH	Dotation de compensation	Compensations fiscales transférées (allocation recette)	Total (AC "fiscale)
Cheminon	1 876	1 148	9 038	0	81	29 667	1 925	118	43 853
Maurupt le Montois	2 354	2 977	709	0	157	23 172	8 490	0	37 859
<b>TOTAL</b>	<b>4 230</b>	<b>4 125</b>	<b>9 747</b>	<b>0</b>	<b>238</b>	<b>52 839</b>	<b>10 414</b>	<b>118</b>	<b>81 711</b>

# Incidences de la fusion sur les taux « ménages »

	Avant fusion		
	Base	Taux	Produit
<b>CASDDB</b>			
Taxe d'habitation	41 849 690	11,20%	4 687 165
Taxe sur le foncier bâti	44 182 807	1,50%	662 742
Taxe sur le foncier non bâti	1 550 060	3,13%	48 517
<b>Total taxes "ménages"</b>			<b>5 398 424</b>

	Après fusion		
	Base	Taux	Produit
	41 849 690	11,35%	4 749 288
	44 182 807	2,05%	905 560
	1 550 060	4,77%	73 930
			<b>5 728 778</b>

Ecart	
	62 122
	242 818
	25 413
	<b>330 354</b>

	Avant fusion		
	Base	Taux	Produit
<b>CCPD</b>			
Taxe d'habitation	4 517 298	10,42%	470 702
Taxe sur le foncier bâti	3 587 849	5,61%	201 278
Taxe sur le foncier non bâti	849 031	6,93%	58 838
<b>Total taxes "ménages"</b>			<b>730 819</b>

	Après fusion		
	Base	Taux	Produit
	4 517 298	11,35%	512 643
	3 587 849	2,05%	73 536
	849 031	4,77%	40 494
			<b>626 673</b>

Ecart	
	41 940
	-127 743
	-18 343
	<b>-104 146</b>

	Avant fusion		
	Base	Taux	Produit
<b>CCVM</b>			
Taxe d'habitation	6 119 548	4,90%	299 858
Taxe sur le foncier bâti	4 792 610	4,13%	197 935
Taxe sur le foncier non bâti	384 577	6,10%	23 459
<b>Total taxes "ménages"</b>			<b>521 252</b>

	Après fusion		
	Base	Taux	Produit
	6 119 548	11,35%	694 473
	4 792 610	2,05%	98 228
	384 577	4,77%	18 342
			<b>811 044</b>

Ecart	
	-95 415
	-99 707
	-5 117
	<b>-200 238</b>

TH débasée	
	490 030
	490 030

	Avant fusion		
	Base	Taux	Produit
<b>CCSB</b>			
Taxe d'habitation	884 087	6,35%	56 140
Taxe sur le foncier bâti	552 779	4,83%	26 699
Taxe sur le foncier non bâti	140 462	6,16%	8 652
<b>Total taxes "ménages"</b>			<b>91 491</b>
<b>Total territoire taxes "ménages"</b>			<b>6 741 986</b>

	Après fusion		
	Base	Taux	Produit
	884 087	11,35%	100 330
	552 779	2,05%	11 330
	140 462	4,77%	6 699
			<b>118 359</b>
			<b>7 284 854</b>

Ecart	
	-8 648
	-15 370
	-1 953
	<b>-25 971</b>

TH débasée	
	52 839
	52 839
	542 869

La fusion se traduit par un « transfert » de la pression fiscale des contribuables des communes anciennement membres des communautés de communes du Pays du Der, de la Vallée de la Marne et de Saulx et Bruyenne vers ceux de la CASDDB, dans son périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

# La neutralisation des impacts via l'AC

Les évolutions de taux peuvent être neutralisées au travers des attributions de compensation. La situation de chaque commune **avant/après fusion sera analysée et la différence constatée au niveau du produit communautaire perçu sur la commune sera reportée sur l'attribution de compensation de cette dernière.**

Ainsi, les communes dont le produit communautaire perçu est en diminution verront leur attribution de compensation minoré afin de pouvoir majorer celle des communes dont le produit communautaire est en hausse, ce qui permettra à ces communes de diminuer leurs taux (sous réserve du respect des règles de lien).

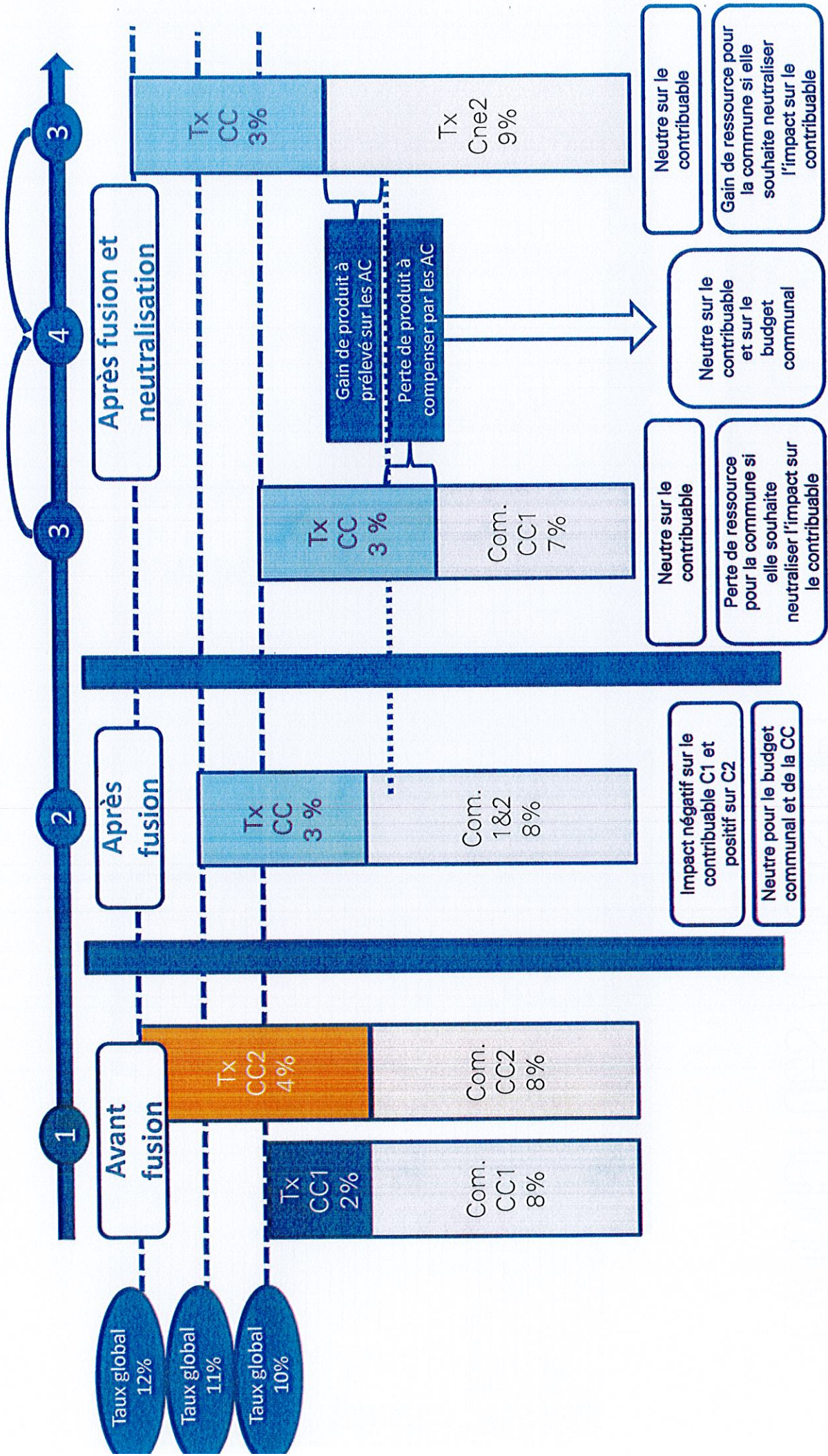
**Cette méthode dérogatoire de modification des AC nécessite des délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes intéressées, en tenant compte du rapport de la CLETC.**

**Il peut être dérogé à cette règle, uniquement les deux premières années d'existence du nouvel établissement public de coopération intercommunale, en cas de révision librement décidée par délibération de l'organe délibérant prise à la majorité des deux tiers. Cette révision ne peut pas avoir pour effet de minorer ou de majorer l'attribution de compensation de plus de 30% de son montant, représentant au plus 5% des recettes réelles de fonctionnement de la commune intéressée l'année précédant la révision.**



# Présentation du dispositif

# Le principe de neutralisation fiscale (illustration)



# Évolution des AC (CCPD)

La structure des taux de l'ex CC Pays du Der engendre des limites à la mise en œuvre du pacte de neutralité car les communes doivent diminuer leur taux de taxe d'habitation tout en augmentant leur taux sur le foncier non bâti, ce qui est impossible en vertu des règles de lien entre les taux.

	Excédent produit communautaire avec fusion	Régularisation AC	Produit commune avant fusion	Produit commune après fusion avec pacte	Taux TH consolidés avant fusion	Dont taux TH commune	Taux TH consolidés après fusion avec pacte	Dont taux TH commune	Taux TFB consolidés avant fusion	Dont taux TFB commune	Taux TFB consolidés après fusion avec pacte	Dont taux TFB commune	Taux TFNB consolidés avant fusion	Dont taux TFNB commune	Taux TFNB consolidés après fusion avec pacte	Dont taux TFNB commune
Leneuville-a-Rémy	-1 063	-488	11 746	11 746	18,80%	8,38%	18,80%	7,45%	21,61%	16,00%	21,61%	19,56%	24,90%	17,97%	20,75%	15,96%
Thilleux	-1 510	-199	9 263	9 263	15,69%	5,27%	15,69%	4,34%	15,33%	9,72%	15,33%	13,28%	15,46%	8,53%	11,80%	7,03%
Frémépis	-2 277	-535	16 888	16 888	14,77%	4,35%	14,77%	3,42%	17,31%	11,70%	17,31%	15,26%	18,01%	11,08%	13,48%	8,72%
Plannrupt	-3 474	-2 262	51 081	51 081	22,10%	11,88%	22,10%	10,75%	23,11%	17,50%	23,11%	21,06%	26,36%	19,43%	22,65%	17,89%
Cefonds	-11 815	-6 637	137 437	137 437	20,77%	10,33%	20,77%	9,42%	16,87%	11,26%	16,87%	14,82%	24,74%	17,81%	20,98%	16,21%
Sommevoire	-14 864	-10 498	178 504	178 504	23,81%	13,49%	23,81%	12,56%	24,32%	18,71%	24,32%	22,27%	27,19%	20,26%	23,64%	18,87%
Rives Devouloises	-22 155	-9 116	213 863	213 863	17,76%	7,34%	17,76%	6,41%	18,56%	12,95%	18,56%	16,51%	22,50%	15,57%	18,37%	13,60%
La porte du Der	-46 989	-39 637	668 228	668 228	21,25%	10,83%	21,25%	9,90%	29,07%	23,46%	29,07%	27,02%	36,33%	29,40%	31,65%	26,86%
<b>TOTAL</b>	<b>-104 146</b>	<b>-69 373</b>														

Le respect des règles de lien entre les taux engendre une perte de produit communal au titre de la taxe sur le foncier non bâti. Dans le cadre du pacte de neutralité, il est proposé que cette perte de produit soit compensée au travers des attributions de compensation. Ainsi, les contribuables soumis à la taxe sur le foncier non bâti de ces communes verront la pression fiscale diminuer sans que cela ne se traduise par une dégradation des marges de manœuvre des communes.



# Évolution des AC (CCSB)

En raison de la baisse des taux communautaires, les AC de ces communes seront prélevées d'un montant équivalent à la hausse des taux communaux permettant de maintenir les taux consolidés

	Ecart produit communautaire avec fusion	Régularisation AC	Produit commune avant fusion	Produit commune après fusion avec pacte	Taux TH consolidé avant fusion	Taux TH consolidé après fusion avec pacte	Dont taux TH commune	Taux TH consolidé après fusion avec pacte	Dont taux TH commune	Taux TFB consolidé avant fusion	Taux TFB consolidé après fusion avec pacte	Dont taux TFB commune	Taux TFB consolidé après fusion avec pacte	Dont taux TFB commune	Taux TFNB consolidé avant fusion	Taux TFNB consolidé après fusion avec pacte	Dont taux TFNB commune
Cheminon	-14 171	-14 301	119 249	119 249	20,69%	20,69%	14,34%	20,69%	9,34%	23,38%	23,38%	18,55%	23,38%	21,33%	27,53%	27,53%	21,37%
Maurupt le Montois	-11 801	-11 810	105 374	105 374	29,09%	29,09%	22,74%	29,09%	17,74%	15,33%	15,33%	10,50%	15,33%	13,28%	38,99%	38,99%	32,83%
TOTAL	-25 971	-26 111															

# Incidence du dispositif envisagé sur la CASDDB

	<b>Ecart produit communautaire avec fusion</b>	<b>Régularisation AC communes</b>
CA Saint Dizier Der et Blaise	330 354	326 272
CC Pays du Der	-104 146	-69 373
CC Vallée de la Marne	-200 238	-199 084
CC Saulx et Bruzenelle	-25 971	-26 111
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>31 705</b>

Le dispositif envisagé engendre de légères différences entre le produit reversé (ou prélevé selon les cas) et l'évolution de la pression fiscale communautaire.

L'impossibilité pour les communes de l'ex CC Pays du Der d'augmenter leur taux de TFNB tout en diminuant celui de TH engendrera pour ces communes une perte de produit que la Communauté d'agglomération se propose de compenser sans prélèvement supplémentaire.

Cette compensation se traduira par une diminution des marges de manœuvre de la CASDDB de 32 K€.

# Présentation du dispositif

Les deux premières années d'existence du nouvel établissement public de coopération intercommunale, l'organe délibérant peut par une délibération prise à la majorité des deux tiers modifier les AC des communes. Cette révision ne peut pas avoir pour effet de minorer ou de majorer l'attribution de compensation de plus de 30% de son montant, représentant au plus 5% des recettes réelles de fonctionnement de la commune intéressée l'année précédant la révision.

La rédaction actuelle de cet alinéa n'interdit pas d'utiliser ce dispositif deux fois lors des deux premières années d'existence de la nouvelle Communauté.

# Les attributions de compensation 2017

	AC 2016	Transfert part départementale de TH	Transfert fiscalité "économique"	AC 2017 (hors pacte de neutralité)	Evolution induite par le pacte de neutralité	AC 2017 définitives
Alliamps	16 229			16 229	1 092	17 321
Ambrières	16 597			16 597	1 641	18 238
Altancourt	14 996			14 996	1 642	16 638
Bailly-aux-Épines	9 605			9 605	735	10 340
Bettancourt-le-Ferrée	380 732			380 732	21 601	402 333
Brousseval	300 690			300 690	3 944	304 634
Chanceny	79 572			79 572	4 707	84 279
Domblain	7 809			7 809	594	8 403
Dommarin-le-Franc	20 916			20 916	1 655	22 571
Doulevant-le-Petit	5 984			5 984	284	6 278
Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière	136 404			136 404	11 893	148 297
Fays	7 377			7 377	487	7 864
Halignicourt	39 781			39 781	1 744	41 525
Hauteville	17 253			17 253	1 546	18 799
Humbecourt	2 844			2 844	3 853	6 697
Laneuville-au-Pont	14 383			14 383	1 088	15 469
Landricourt	10 225			10 225	905	11 130
Louvemont	63 665			63 665	3 108	66 773
Magneux	24 999			24 999	1 052	26 051
Moestains	7 104			7 104	2 194	9 298
Montvill-sur-Blaise	9 756			9 756	537	10 293
Morancourt	9 415			9 415	1 050	10 465
Perthes	125 651			125 651	3 432	129 083
Rachecourt-Suzemont	8 086			8 086	671	8 757
Saint-Dizier	-5 808 211			-5 808 211	209 859	-5 598 351
Saint-Eulien	7 788			7 788	1 825	9 613
Saint-Vrain	9 683			9 683	1 483	11 166
Sapignicourt	22 631			22 631	1 412	24 043
Sommancourt	6 446			6 446	548	6 994
Troisfontaines-la-Ville	23 951			23 951	3 060	27 011
Trois-Fontaines-Abbeville	364 394			364 394	5 806	370 200
Valcourt	15 624			15 624	3 086	18 710
Vallerest	6 110			6 110	459	6 569
Vaux-sur-Blaise	36 476			36 476	1 713	38 189
Ville-en-Blaisois	12 861			12 861	907	13 768
Villers-en-Lieu	78 144			78 144	6 517	84 661
Vollecomte	18 895			18 895	2 738	21 633
Vouillers	15 780			15 780	1 352	17 132
Wassy	264 813			264 813	14 043	278 856
Laneuville-a-Rémy	0			0	-488	-488
Thilleux	600			600	-199	401
Frampas	970			970	-535	435
Pianrupt	2 796			2 796	-2 262	474
Cerfonds	11 374			11 374	-6 637	4 737
Sommevoire	41 541			41 541	-10 498	31 043
Rives Dervoisées	10 779			10 779	-8 116	2 663
La porte du Der	137 998			137 998	-39 637	98 361
Bayard-sur-Mame	252 945	80 218		333 163	-34 574	298 589
Chamouilley	132 603	49 048		181 651	-22 217	159 434
Chevillon	193 525	81 688		275 213	-35 841	239 372
Cureil	5 423	23 438		28 861	-8 681	20 180
Eurville-Bienville	91 546	132 302		223 848	-30 302	175 546
Fontaines-sur-Mame	1 401	7 309		8 710	-2 782	5 928
Maizières	3 388	11 193		14 581	-5 771	8 810
Narcy	3 388	10 927		14 315	-4 199	10 116
Osne-le-Val	2 081	13 015		15 076	-5 611	9 465
Rachecourt-sur-Mame	19 094	38 323		57 417	-14 013	43 404
Roches-sur-Mame	26 575	42 571		69 146	-15 093	54 053
Cheminon		29 667	14 186	43 853	-14 301	29 552
Maurupt le Montois		23 172	14 687	37 859	-11 810	26 049
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-2 648 878</b>	<b>542 869</b>	<b>28 872</b>	<b>-2 077 136</b>	<b>31 705</b>	<b>-2 045 431</b>



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N°17-02-2017**

**MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017**

**Rapporteur :** M. le Député-maire

Conformément au V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil communautaire doit communiquer aux communes membres, et au plus tard le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions de compensation pour l'exercice à venir. Ces dernières constituent une dépense obligatoire de l'établissement public de coopération intercommunale, ou le cas échéant des communes membres, ayant pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la fiscalité professionnelle unique et des transferts de compétences.

La fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise et des Communautés de Communes du Pays du Der et de la Vallée de la Marne, avec extension concomitante aux communes de Cheminon et Maurupt-le-Montois n'a donné lieu à aucun transfert de compétences. Néanmoins, les attributions de compensation évolueront en 2017 du fait :

- du transfert obligatoire à la nouvelle Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise de la part de taxe d'habitation héritée du Département, des communes de l'ex Communauté de Communes de la Vallée de la Marne. Ce transfert doit être compensée aux communes,
- du transfert obligatoire à la nouvelle Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, de la fiscalité professionnelle communale de Cheminon et Maurupt-le-Montois qui doit être compensée aux communes,
- du pacte de neutralisation fiscale que la quasi-unanimité des communes membres s'est engagée à respecter.

Le pacte de neutralisation fiscale induisant des évolutions des taux de fiscalité communaux (afin que le taux global cumulé de chaque taxe soit identique à 2016), qui devront être votées par les Conseils municipaux avant le 15 avril 2017, il est apparu nécessaire de réunir la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en début d'année. La réunion de la CLECT est fixée au 13 février 2017.

Ainsi, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer directement sur les attributions de compensation définitives des communes.

S'agissant d'une méthode dérogatoire de modification des attributions de compensation, il est nécessaire d'obtenir des délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes intéressées, en tenant compte du rapport de la CLETC.

Il peut être dérogé à cette règle, uniquement les deux premières années d'existence du nouvel établissement public de coopération intercommunale issue de la fusion. En effet, l'organe délibérant peut décider librement de modifier l'attribution de compensation d'une ou plusieurs communes, sous réserve d'une délibération prise à la majorité des deux tiers. Cette révision ne peut pas avoir pour effet de minorer ou de majorer l'attribution de compensation de plus de 30 % de son montant, représentant au plus 5 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune intéressée l'année précédant la révision.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le rapport de CLECT du 13 février 2017,
- d'adopter les montants définitifs des attributions de compensation 2017, tels qu'ils figurent dans ledit rapport.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON





**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 18-02-2017**

**EXTENSION DE LA PISTE CYCLABLE DE LA VALLEE DE LA BLAISE**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR



La Communauté d'Agglomération a lancé l'an dernier les travaux de création d'un itinéraire cyclable reliant le lac du Der à la Vallée la Blaise. La première tranche opérationnelle portait sur la création, au départ de la commune d'Eclaron, d'une piste au sein de la forêt domaniale du Der et la réalisation de la jonction Louvemont-Wassy. La deuxième tranche de travaux doit permettre de rejoindre la commune de Dommartin-le-Franc.

La création de cet itinéraire, long de près de 25 km, revêt de nombreux avantages pour le bassin de vie.

- Il complète le maillage des pistes cyclables du territoire en synergie avec l'offre cyclotouristique au départ et à destination du lac du Der.
- Il permet une découverte du patrimoine historique et du petit patrimoine bâti du territoire et notamment du passé métallurgique de la Vallée de la Blaise.
- Il ouvre de belles perspectives sur le patrimoine naturel de la forêt domaniale du Der et plus largement sur le lac et son environnement.
- Il contribue à l'extension de l'offre en mobilité douce à l'échelle de l'Agglomération.

Le coût prévisionnel des travaux d'extension du réseau cyclable de la Vallée de la Blaise, par la réalisation de la jonction Wassy/Dommartin-Le-Franc est estimé à 1 445 000 € HT soit 1 734 000 € TTC. Le plan de financement est à appréhender comme suit :

<i>Financiers</i>	<i>Taux de participation</i>	<i>Montant</i>
Etat – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (2017/2018)	35 %	505 750 €
Etat - FNADT	25 %	361 250 €
GIP – grands équipements touristiques	20 %	289 000 €
Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise	20 %	289 000 €
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>1 445 000 €</b>

Sous, réserve du vote du budget de l'année 2017, Il est proposé au Conseil de Communauté d'Agglomération :

- d'approuver l'extension du réseau cyclable de la vallée de la Blaise,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les partenaires susceptibles d'accompagner le financement de cette opération.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver par **90 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS (M. FARGETTE – M. PRIGNOT – M. LAURENT).**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 19-02-2017**

**MARCHE PUBLIC – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA NOUVELLE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Rapporteur :** M. le Président

Depuis l'installation de la nouvelle assemblée de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der et Blaise par la délibération n°01-01-2017 du 14 janvier 2017, il convient de composer une commission d'appel d'offres permanente, représentative du Conseil Communautaire, pour l'attribution des marchés publics et la passation d'avenants.

L'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 réformant les marchés publics renvoient implicitement aux articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour sa constitution.

Concernant les établissements publics, le dernier article cité dispose que la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Ces membres ont voix délibératives.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence sont également membres, avec voix consultative, aux réunions de la commission.

Monsieur le Vice-Président Dominique LAURENT a été désigné pour représenter le Président à la Commission d'appel d'offres.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de procéder à la désignation de 5 titulaires et 5 suppléants ayant voix délibérative, de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Président enregistre la candidature de :

**Titulaires :**

GARET Michel  
NOVAC Philippe  
CADET Guy  
CLAUSSE Virginia  
SIMON Alain

**Suppléants :**

LANDRY Didier  
RIMBERT Jean  
HURSON Michel  
BONTEMPS Valérie  
PASQUIER Bernard

Sont désignés à **l'UNANIMITE** en qualité de membres de la nouvelle commission d'appel d'offres :

**Titulaires :**

GARET Michel  
NOVAC Philippe  
CADET Guy  
CLAUSSE Virginia  
SIMON Alain

**Suppléants :**

LANDRY Didier

RIMBERT Jean

HURSON Michel

BONTEMPS Valérie

PASQUIER Bernard

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation

Le Directeur Général des Services

Pierre-François GITTON



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 20-02-2017**

**COMMISSIONS CONSULTATIVES : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI – FINANCES – HABITAT ET URBANISME – ACTIONS CULTURELLES – TRANSPORT ET DEPLACEMENT – TOURISME – EAU ET ASSAINISSEMENT – ORDURES MENAGERES – DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANTS**

**Rapporteur :** M. le Président

Conformément au règlement intérieur du Conseil Communautaire, il est possible de créer des commissions consultatives. Elles étudient et préparent les dossiers importants de la Communauté d'Agglomération qui leur sont soumis par le Président et le bureau. Elles réfléchissent aux orientations de la politique communautaire et à leur mise en œuvre dans leur domaine de compétence.

La présidence de chaque commission est assurée par le membre du bureau ayant la délégation concernée.

Compte tenu du renouvellement, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer huit commissions :

- Développement économique et emploi
- Finances
- Habitat et urbanisme
- Actions culturelles
- Transport et déplacement
- Tourisme
- Eau et Assainissement
- Ordures ménagères

- de procéder à la désignation des membres des huit commissions

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide à l'**UNANIMITE**, de créer les huit commissions suivantes :

- Développement économique et emploi
- Finances
- Habitat et urbanisme
- Actions culturelles
- Transport et déplacement
- Tourisme
- Eau et Assainissement
- Ordures ménagères

Le Président enregistre les candidatures suivantes :

#### **Commission des Finances**

- × M. GARET Michel
- × M. CORDEBARD BENOIT
- × M. LANDRY Didier
- × M. CADET Guy
- × M. PEREZ Eugène
- × M. PRIGNOT André
- × Mme KREBS Pascale
- × M. GOUVERNEUR Laurent
- × M. BOZEK Jean
- × M. LESAGE Armand
- × M. UTKALA Gilbert
- × M. DELMOTTE Jacques
- × M. SIMON Alain
- × M. KREZEL Eric
- × Mme SCHAUB Monique
- × M. RIMBERT Jean

- × M. BAYER Jean-Jacques
- × M. NOVAC Philippe
- × M. GAILLARD Etienne
- × M. THIERRY Didier
- × M. VAGLIO Tony
- × M. DUBOIS Christian

### **Commission Tourisme**

- × M. MATHIEU Christel
- × M. MARTIN Michel
- × M. COUVREUX Michel
- × M. BONNEMAINS Eric
- × M. CADET Guy
- × Mme THIEBLEMONT Laura
- × M. GOUVERNEUR Laurent
- × M. VAGLIO Tony
- × Mme SALEUR Danielle
- × Mme ROBERT-DEHAULT Elisabeth
- × M. CHARPENTIER Remi
- × M. GAUCHERON Thierry
- × Mme VARNIER Véronique
- × M. KREZEL Eric
- × M. MARIN Jean-Yves
- × M. RIMBERT Jean
- × M. KAHLAL Mokhtar
- × M. BAYER Jean-Jacques
- × M. GAILLARD Etienne
- × Mme HOUZE Jacqueline
- × M. MOITE Bruno
- × Mme GEORGET Mireille

### **Commission Actions culturelles**

- × Mme GARCIA Sarah
- × Mme COLLET Régine
- × M. CORDEBARD Benoit
- × M. BONNEMAINS Eric
- × M. EREN Ahmet
- × M. COLLET Guy
- × M. RAIMBAULT Franck
- × M. RAULET Philippe
- × M. VAGLIO Tony
- × Mme GEREVIC Virginie
- × Mme DE CHANLAIRE Elisabeth
- × Mme TRAZET Danièle
- × Mme ROBERT-DEHAULT Elisabeth
- × Mme GUINOISEAU Domithile
- × M. RAMBERT Jean-Noël
- × M. GAUCHERON Thierry
- × Mme VARNIER Véronique
- × M. KAHLAL Mokhtar
- × Mme SAMOUR Nicole
- × M. OUALI Mohamed
- × M. MERCIER Dominique
- × Mme FRANCOIS Magali
- × Mme GEORGET Mireille

### **Commission Habitat et Urbanisme**

- × M. SIMON Alain

- × M. EREN Ahmet
- × Mme CLAUSSE Virginia
- × M. GARET Michel
- × Mme THIEBLEMONT Laura
- × M. PEREZ Eugène
- × M. BONNEAUD Pierre
- × Mme HOUZE Jacqueline
- × M. GARNIER Jacky
- × Mme HERMEN Francine
- × M. BERTRAND Yannick
- × Mme TRAISET Danièle
- × M. JEANSON Joël
- × M. PASQUIER Bernard
- × M. DELMOTTE Jacques
- × M. CHARPENTER Rémi
- × M. DERVOGNE Alain
- × Mme VARNIER Véronique
- × M. MILLOT Jacky
- × M. MARCHANDET Jean
- × M. LAURENT Dominique
- × Mme BETTING Fatma
- × M. MOITE Bruno
- × M. RESIDORI Jean
- × M. NOVAC Philippe

#### **Commission Ordures Ménagères**

- × M. GOUVERNEUR Laurent
- × M. ARMENIO Jacques
- × M. LANDRY Didier
- × M. BOZEK Jean
- × M. UTKALA Gilbert
- × Mme PIQUET Eliane
- × M. SIMON Alain
- × Mme PATIN Muriel
- × M. MOITE Bruno
- × M. MENAUCOURT Bernard
- × M. THIERRY Didier
- × Mme CLAUSSE Virginia
- × Mme SCHAUB Monique
- × M. VAGLIO Tony
- × Mme VARNIER Véronique
- × Mme PINCEMAILLE Liliane

#### **Commission Transport et Déplacement**

- × Mme KREBS Pascale
- × Mme COLLET Régine
- × M. EREN Ahmet
- × M. CADET Guy
- × M. RAULET Philippe
- × M. PRIGNOT André
- × M. VAGLIO Tony
- × Mme TRAISET Danièle
- × Mme PIQUET Eliane
- × M. HURSON Michel
- × M. GUILLEMIN Michel
- × M. BOUZON Jean-Luc
- × M. DERVOGNE Alain
- × Mme AUBRY Nicole



- × Mme SCHAUB Monique
- × Mme DECHANT Christiane
- × M. MERCIER Dominique
- × M. FRANCOIS Magali
- × M. GEORGET Mireille
- × M. NOVAC Philippe
- × M. BEAUBEGUIE Jacky

### **Commission Eau et Assainissement**

- × M. BAYER Jean-Jacques
- × M. ARMENIO Jacques
- × M. FARGETTE Thierry
- × M. GARET Michel
- × M. BRUSA-PASQUE Bernard
- × M. BONNEAUD Pierre
- × M. MENAUCOURT Bernard
- × Mme GEREVIC Virginie
- × Mme GILLET Michèle
- × Mme HERMEN Francine
- × M. BERTRAND Yannick
- × M. UTKALA Gilbert
- × Mme PIQUET Eliane
- × M. JEANSON Joël
- × M. HURSON Michel
- × M. PASQUIER Bernard
- × M. GUILLEMIN Michel
- × M. BEAUBEGUIE Jacky
- × M. DURST Jean-Claude
- × M. DERVOGNE Alain
- × M. MARCHANDET Jean
- × M. MARIN Jean-Yves
- × Mme KREBS Pascale
- × M. RENAUD Claude
- × M. GAILLARD Etienne
- × M. MOITE Bruno
- × Mme SCHAUB Monique
- × Mme PINCEMAILLE Liliane
- × M. RESIDORI Jean
- × M. NOVAC Philippe

### **Commission Développement économique et emploi**

- × M. FEUILLET Jean-Michel
- × M. BONNEMAINS Eric
- × M. EREN Ahmet
- × M. DOUET Fabrice
- × Mme CLAUSSE Virginia
- × M. PEREZ Eugène
- × M. SCHILLER Nicolas
- × M. GARNIER Jacky
- × M. MATHIEU Christel
- × M. SIMON Alain
- × M. MILLOT Jacky
- × Mme GARCIA Sarah
- × M. LAURENT Dominique
- × M. DESCHARMES Hubert
- × M. RIMBERT Jean
- × M. KAHLAL Mokhar
- × M. BOSSOIS Philippe

- × M. PRIGNOT André
- × M. BOUZON Jean-Luc
- × M. NOVAC Philippe
- × M. Franck RAIMBAULT

Sont désignés à l'**UNANIMITE** en qualité de membres des Commissions Finances – Tourisme – Culture – Habitat, Cadre de Vie, Ordures ménagères – Transports – Eau et Assainissement – Développement Economique et Emploi :

#### **Commission des Finances**

- × M. GARET Michel
- × M. CORDEBARD BENOIT
- × M. LANDRY Didier
- × M. CADET Guy
- × M. PEREZ Eugène
- × M. PRIGNOT André
- × Mme KREBS Pascale
- × M. GOUVERNEUR Laurent
- × M. BOZEK Jean
- × M. LESAGE Armand
- × M. UTKALA Gilbert
- × M. DELMOTTE Jacques
- × M. SIMON Alain
- × M. KREZEL Eric
- × Mme SCHAUB Monique
- × M. RIMBERT Jean
- × M. BAYER Jean-Jacques
- × M. NOVAC Philippe
- × M. GAILLARD Etienne
- × M. THIERRY Didier
- × M. VAGLIO Tony
- × M. DUBOIS Christian

#### **Commission Tourisme**

- × M. MATHIEU Christel
- × M. MARTIN Michel
- × M. COUVREUX Michel
- × M. BONNEMAINS Eric
- × M. CADET Guy
- × Mme THIEBLEMONT Laura
- × M. GOUVERNEUR Laurent
- × M. VAGLIO Tony
- × Mme SALEUR Danielle
- × Mme ROBERT-DEHAULT Elisabeth
- × M. CHARPENTIER Remi
- × M. GAUCHERON Thierry
- × Mme VARNIER Véronique
- × M. KREZEL Eric
- × M. MARIN Jean-Yves
- × M. RIMBERT Jean
- × M. KAHLAL Mokhtar
- × M. BAYER Jean-Jacques
- × M. GAILLARD Etienne
- × Mme HOUZE Jacqueline
- × M. MOITE Bruno
- × Mme GEORGET Mireille

### **Commission Actions culturelles**

- × Mme GARCIA Sarah
- × Mme COLLET Régine
- × M. CORDEBARD Benoit
- × M. BONNEMAINS Eric
- × M. EREN Ahmet
- × M. COLLET Guy
- × M. RAIMBAULT Franck
- × M. RAULET Philippe
- × M. VAGLIO Tony
- × Mme GEREVIC Virginie
- × Mme DE CHANLAIRE Elisabeth
- × Mme TRAISET Danièle
- × Mme ROBERT-DEHAULT Elisabeth
- × Mme GUINOISEAU Domithile
- × M. RAMBERT Jean-Noël
- × M. GAUCHERON Thierry
- × Mme VARNIER Véronique
- × M. KAHLAL Mokhtar
- × Mme SAMOUR Nicole
- × M. OUALI Mohamed
- × M. MERCIER Dominique
- × Mme FRANCOIS Magali
- × Mme GEORGET Mireille

### **Commission Habitat et Urbanisme**

- × M. SIMON Alain
- × M. EREN Ahmet
- × Mme CLAUSSE Virginia
- × M. GARET Michel
- × Mme THIEBLEMONT Laura
- × M. PEREZ Eugène
- × M. BONNEAUD Pierre
- × Mme HOUZE Jacqueline
- × M. GARNIER Jacky
- × Mme HERMEN Francine
- × M. BERTRAND Yannick
- × Mme TRAISET Danièle
- × M. JEANSON Joël
- × M. PASQUIER Bernard
- × M. DELMOTTE Jacques
- × M. CHARPENTER Rémi
- × M. DERVOGNE Alain
- × Mme VARNIER Véronique
- × M. MILLOT Jacky
- × M. MARCHANDET Jean
- × M. LAURENT Dominique
- × Mme BETTING Fatma
- × M. MOITE Bruno
- × M. RESIDORI Jean
- × M. NOVAC Philippe

### **Commission Ordures Ménagères**

- × M. GOUVERNEUR Laurent
- × M. ARMENIO Jacques
- × M. LANDRY Didier
- × M. BOZEK Jean

- × M. UTKALA Gilbert
- × Mme PIQUET Eliane
- × M. SIMON Alain
- × Mme PATIN Muriel
- × M. MOITE Bruno
- × M. MENAUCOURT Bernard
- × M. THIERRY Didier
- × Mme CLAUSSE Virginia
- × Mme SCHAUB Monique
- × M. VAGLIO Tony
- × Mme VARNIER Véronique
- × Mme PINCEMAILLE Liliane

### **Commission Transport et Déplacement**

- × Mme KREBS Pascale
- × Mme COLLET Régine
- × M. EREN Ahmet
- × M. CADET Guy
- × M. RAULET Philippe
- × M. PRIGNOT André
- × M. VAGLIO Tony
- × Mme TRAZET Danièle
- × Mme PIQUET Eliane
- × M. HURSON Michel
- × M. GUILLEMIN Michel
- × M. BOUZON Jean-Luc
- × M. DERVOGNE Alain
- × Mme AUBRY Nicole
- × Mme SCHAUB Monique
- × Mme DECHANT Christiane
- × M. MERCIER Dominique
- × M. FRANCOIS Magali
- × M. GEORGET Mireille
- × M. NOVAC Philippe
- × M. BEAUBEGUIE Jacky

### **Commission Eau et Assainissement**

- × M. BAYER Jean-Jacques
- × M. ARMENIO Jacques
- × M. FARGETTE Thierry
- × M. GARET Michel
- × M. BRUSA-PASQUE Bernard
- × M. BONNEAUD Pierre
- × M. MENAUCOURT Bernard
- × Mme GEREVIC Virginie
- × Mme GILLET Michèle
- × Mme HERMEN Francine
- × M. BERTRAND Yannick
- × M. UTKALA Gilbert
- × Mme PIQUET Eliane
- × M. JEANSON Joël
- × M. HURSON Michel
- × M. PASQUIER Bernard
- × M. GUILLEMIN Michel
- × M. BEAUBEGUIE Jacky
- × M. DURST Jean-Claude
- × M. DERVOGNE Alain
- × M. MARCHANDET Jean

- x M. MARIN Jean-Yves
- x Mme KREBS Pascale
- x M. RENAUD Claude
- x M. GAILLARD Etienne
- x M. MOITE Bruno
- x Mme SCHAUB Monique
- x Mme PINCEMAILLE Liliane
- x M. RESIDORI Jean
- x M. NOVAC Philippe

**Commission Développement économique et emploi**

- x M. FEUILLET Jean-Michel
- x M. BONNEMAINS Eric
- x M. EREN Ahmet
- x M. DOUET Fabrice
- x Mme CLAUSSE Virginia
- x M. PEREZ Eugène
- x M. SCHILLER Nicolas
- x M. GARNIER Jacky
- x M. MATHIEU Christel
- x M. SIMON Alain
- x M. MILLOT Jacky
- x Mme GARCIA Sarah
- x M. LAURENT Dominique
- x M. DESCHARMES Hubert
- x M. RIMBERT Jean
- x M. KAHLAL Mokhar
- x M. BOSSOIS Philippe
- x M. PRIGNOT André
- x M. BOUZON Jean-Luc
- x M. NOVAC Philippe
- x M. Franck RAIMBAULT

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 21-02-2017**

**DESIGNATION D'UN VICE-PRESIDENT POUR REPRESENTER LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUX ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE**

**Rapporteur :** M. le Président

En application des dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au bureau des hypothèques, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces établissements publics.

Cependant, la Communauté d'Agglomération qui est partie à l'acte ne peut être représentée par son Président qui « reçoit » l'acte (tel un notaire). Un vice-président doit donc signer pour le compte et au nom de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- désigner ce Vice-Président, étant précisé que les décisions de transactions immobilières font l'objet de délibérations spécifiques au vu de l'avis du service des domaines.

Le Président enregistre la candidature de :

- Monsieur Michel GARET

Est désigné à **l'UNANIMITE** pour représenter la Communauté d'Agglomération aux actes en la forme administrative :

- Monsieur Michel GARET

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 22-02-2017**

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – FIXATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Rapporteur :** M. le Président



Conformément au décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat, il appartient à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de rattachement de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration de leur office et de procéder à la désignation de leurs représentants. Le nombre des membres du Conseil d'Administration de l'O.P.H. peut être fixé soit à 23, soit à 27.

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration de l'O.P.H. à 23.

Le Conseil d'Administration est alors composé :

- des élus de l'organisme délibérant de la collectivité de rattachement (6),
- des élus locaux qui ne sont pas membres de l'organe délibérant de la collectivité de rattachement (2),
- des personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou bien en matière d'affaires sociales qui ne sont pas des élus de la collectivité de rattachement (5),
- des représentants d'association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées (1)
- des représentants d'institution socioprofessionnelle (5),
- des représentants élus par les locataires (4).

• <b>Collectivités locales</b>	<b>13</b>
Elus au sein de l'organe délibérant de la collectivité de rattachement	6
Personnalités qualifiées	5
Elu local d'une autre collectivité	2
• <b>Insertion</b>	<b>1</b>
• <b>Socio-professionnels</b>	<b>5</b>
CAF	1
UDAF	1
ACTION LOGEMENT	1
Syndicats	2
• <b>Locataires</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner :

- 6 représentants parmi les élus du conseil communautaire ;
- 2 représentants en qualité d'élus locaux d'une autre collectivité ;
- 5 personnalités qualifiées ;
- 1 représentant des associations d'insertion.

Le Conseil communautaire décide de valider la composition suivante à **l'UNANIMITE** :

→ **6 représentants parmi les élus du conseil communautaire**

- CORNUT-GENTILLE François
- SIMON Alain
- GARET Michel
- CLAUSSE Virginia
- KREBS Pascale
- VARNIER Véronique

**→ 2 représentants en qualité d'élus locaux d'une autre collectivité**

- DELORME Ghyslaine, Eclaron
- PATIN Muriel, Chancenay

**→ 5 personnes qualifiées**

- Mme Dominique BASTIEN, Centre hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz
- M. Yves CALIN, Chambre de Commerce et d'Industrie
- Mme LAMPIN, Base Aérienne 113
- M. Jean-Michel FEUILLET, Président de la Mission Locale
- Mme Fatma BETTING, Directrice Association du quartier du Grand Lachat

**→ 1 représentant des associations d'insertion**

- M. DAOUZE, ARIT

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 23-02-2017**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU LAC DU DER CHANTECOQ –  
ADHESION ET ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL**

**Rapporteur :** M. le Président

Suite à la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient d'acter son adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Lac du Der Chantecoq pour la totalité de son territoire et de renouveler les désignations de ses représentants au dit syndicat.

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner directement les six délégués appelés à siéger au Comité Syndical, étant entendu que le collège haut-marnais du syndicat, statutairement compétent pour procéder à l'élection de ces délégués est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, uniquement composé d'élus de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération au Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Lac du Der Chantecoq, pour la totalité du territoire de la nouvelle intercommunalité.
- de procéder à l'élection de 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants appelés à siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Lac du Der Chantecoq

Le Président enregistre la candidature de :

#### **Titulaires**

GARET Michel  
RIMBERT Jean  
CADET Guy  
MATHIEU Christel  
GEORGET Mireille  
BAYER Jean-Jacques

#### **Suppléants**

DERVOGNE Alain  
MARIN Jean-Yves  
LAURENT Dominique  
SIMON Alain  
KREZEL Eric  
DUBOIS Christian

Sont désignés à **l'UNANIMITE** pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Lac du Der Chantecoq :

#### **Titulaires**

GARET Michel  
RIMBERT Jean  
CADET Guy  
MATHIEU Christel  
GEORGET Mireille  
BAYER Jean-Jacques

#### **Suppléants**

DERVOGNE Alain

MARIN Jean-Yves  
LAURENT Dominique  
SIMON Alain  
KREZEL Eric  
DUBOIS Christian

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 24-02-2017**

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES**

**Rapporteur :** M. le Président

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la création d'une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise a dépassé ce seuil de population et doit donc créer cette commission.

Selon l'article L1413-1 du Code général des Collectivités Territoriales, cette commission a pour mission l'examen annuel des documents suivants :

- du rapport, en cas de DSP, du délégataire de service public comportant notamment les comptes retraçant les opérations afférentes à la délégation de service public et une analyse de la qualité de service,
- des rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L2224-5 du même code,
- du bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- du rapport mentionné à l'article L1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

La commission est également consultée pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil se prononce sur son principe,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat avant que le Conseil Communautaire se prononce sur le principe du recours à un contrat de partenariat
- tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

La commission est présidée de droit par le Président de la communauté d'agglomération, qui peut en déléguer la présidence, par arrêté.

Elle est composée de membres du Conseil Communautaire et de représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante. Elle peut également, en fonction de l'ordre du jour et sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'élire 6 membres titulaires parmi les conseillers en respectant le principe de la représentation proportionnelle
- de désigner comme membres de cette commission les représentants d'associations locales :
  - Union des consommateurs : Monsieur TREILHAULD ou son représentant
  - Association de locataires bragards : Madame SONRIER ou son représentant
  - Confédération Nationale du Logement : Monsieur MARIOTTE ou son représentant
  - APAJH Comite Haute Marne : Monsieur RUMMLER ou son représentant
  - Association commerçante du Val d'Ornel : Monsieur DUHEM ou son représentant

- Association commerçante du Chêne Saint-Amand : Monsieur BURATTI ou son représentant
- Association commerçante Les Vitrites : Monsieur HABERT ou son représentant
- Zone activités Zi Trois Fontaines : Monsieur MOUGIN ou son représentant
- Association de Cycliste : Monsieur FRASNETTI ou son représentant
- Association de PMR : Madame LEMORGE ou son représentant
- UFC Que choisir : Monsieur RUEFF ou son représentant
- AUTCT : Monsieur SAUTREAU ou son représentant

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous courriers ou documents nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de la commission.

Le Conseil communautaire décide de valider la composition suivante à **l'UNANIMITE** :

### **Membres titulaires**

- KREBS Pascale
- CADET Guy
- DUBOIS Christian
- VAGLIO Tony
- LAURENT Dominique
- KREZEL Eric

### **Représentants d'associations locales**

- Union des consommateurs : Monsieur TREILHAULD ou son représentant
- Associations de locataires bragards : Madame SONRIER ou son représentant
- Confédération Nationale du Logement : Monsieur MARIOTTE ou son représentant
- APAJH Comite Haute Marne : Monsieur RUMMLER ou son représentant
- Association commerçante du Val d'Ornel : Monsieur DUHEM ou son représentant
- Association commerçante du Chêne Saint-Amand : Monsieur BURATTI ou son représentant
- Association commerçante Les Vitrites : Monsieur HABERT ou son représentant
- Zone activités Zi Trois Fontaines : Monsieur MOUGIN ou son représentant
- Association de Cycliste : Monsieur FRASNETTI ou son représentant
- Association de PMR : Madame LEMORGE ou son représentant
- UFC Que choisir : Monsieur RUEFF ou son représentant
- AUTCT : Monsieur SAUTREAU ou son représentant

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 25-02-2017**

**COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**  
**Rapporteur :** M. LE PRESIDENT

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise adhère au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S) pour une partie de son personnel.

Dans le cadre de la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, il convient de désigner un représentant auprès du CNAS.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de désigner un délégué communautaire pour participer à l'assemblée départementale annuelle du Comité National d'Action Sociale.

Le Président enregistre la candidature de :

- Monsieur Michel GARET

Est désigné à **l'UNANIMITE** pour participer à l'assemblée départementale annuelle du Comité National d'Action Sociale :

- Monsieur Michel GARET

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 26-02-2017**

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

**Rapporteur :** M. le Président

L'article 1650 A du Code Général des Impôts rend obligatoire la création, par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) levant la fiscalité unique, d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Cette commission se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne notamment un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées par l'administration fiscale.

La fusion de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise, des Communautés de Communes du Pays du Der et de la Vallée de la Marne conduit à renouveler la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

L'organe délibérant de la communauté d'agglomération doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté d'agglomération)
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté d'agglomération)

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la communauté d'agglomération ou des communes membres,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le directeur départemental des finances publiques désigne 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants parmi la liste proposée.

Les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération.

Conformément à l'article 1650 A du Code Général des Impôts, la présente liste est établie sur proposition des communes membres de l'EPCI.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de décider de créer, pour l'exercice de ses compétences, une commission intercommunale des impôts directs,
- de valider la liste composée des 20 membres titulaires et 20 membres suppléants.

Le Conseil communautaire décide de valider la composition de la commission intercommunale des impôts directs suivante à **l'UNANIMITE** :

**COMMISSAIRES TITULAIRES :**

Monsieur Francis GAUCHOTTE  
Monsieur Francis THIRION  
Monsieur Alain DERVOGNE  
Madame Virginie GEREVIC

Monsieur Serge THIEBLEMONT  
Monsieur Alain SIMON  
Monsieur Jean MARCHANDET  
Monsieur Philippe NOVAC  
Monsieur Hubert GOUGET  
Monsieur Jacky MILLOT  
Monsieur Jean-Bernard HERGOTT  
Monsieur Dominique LAURENT  
Monsieur Hubert DESCHARMES  
Monsieur Xavier CORNUET  
Madame Edith GUILLET  
Monsieur Luc HISPART  
Monsieur Patrick BOISSIERE  
Monsieur Jacques DELMOTTE  
Madame Virginia CLAUSSE  
Monsieur Michel MARTIN

**COMMISSAIRES SUPPLEANTS :**

Monsieur Ludovic VAUTIER  
Madame Martine GIRARD  
Monsieur Pierre DAUGE  
Monsieur Jean-Marie DULION  
Monsieur Dominique MERCIER  
Monsieur Guy LECLERC  
Madame Chantal MORAGNY  
Monsieur Jim GANTHIER  
Monsieur Philippe HAGUENAUER  
Monsieur Eric KREZEL  
Monsieur Eugène PEREZ  
Monsieur Ivan DEREMOND  
Monsieur Jean-Marie PEIGNE  
Monsieur Guy JACQUINOT  
Monsieur Daniel LATARTE  
Monsieur Philippe RAULET  
Monsieur Joël JEANSON  
Monsieur Jean-Marc LASSON  
Monsieur Gilles MOLANDRE  
Monsieur Bernard PASQUIER

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 27-02-2017**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DE LA MARNE – COMMISSION  
CONSULTATIVE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

**Rapporteur :** M. le Président

Les dispositions de la loi « Transition énergétique et croissance verte » du 17 août 2015 codifiée à l'article L 229-26 du code de l'environnement dans sa version issue de la loi précitée prévoit que les EPCI doivent établir des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Suivant le même processus, l'article L 2224-37-1 du CGCT oblige entre les syndicats dits « Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Electricité » (AODE) et les EPCI à fiscalité propre inclus dans son périmètre à créer une commission consultative chargée de coordonner leurs actions dans le domaine de l'énergie.

Ce même article permet également aux EPCI de confier aux syndicats l'élaboration des PCAET une fois cette commission créée.

Une commission consultative a été créée par délibération du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM) en date du 30 octobre 2015. Du fait que le SIEM intervient sur quelques communes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération à cette commission.

Cette dernière est constituée de 60 membres, soit un représentant par EPCI situé pour tout ou partie dans le périmètre du syndicat et par parité 30 membres du SIEM.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de désigner un représentant de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise à cette commission.

Le Président enregistre la candidature de :

- Monsieur Etienne GAILLARD

Est désigné à **l'UNANIMITE** pour représenter la Communauté d'Agglomération à cette commission :

- Monsieur Etienne GAILLARD

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 28-02-2017**

**MISSION LOCALE – DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Rapporteur :** M. le Président



A l'occasion de la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de désigner les représentants appelés à siéger au conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la Mission Locale.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de désigner trois représentants pour siéger au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la Mission Locale.

Le Président enregistre les candidatures de :

- MATHIEU Christel
- LESAGE Armand
- NOVAC Philippe

Sont désignés à **l'UNANIMITE** pour siéger au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la Mission Locale :

- MATHIEU Christel
- LESAGE Armand
- NOVAC Philippe

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N°29-02-2017**

**CENTRE HOSPITALIER GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ DE SAINT-DIZIER –  
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

**Rapporteur :** M. le Président

Conformément à la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et créant des conseils de surveillance, et en application des articles R 6143-1 et suivants du Code de la Santé Publique, il convient de désigner un représentant qui sera appelé à siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de désigner un représentant.

Le Président enregistre les candidatures de :

- KREBS Pascale
- BOUZON Jean-Luc

Ont obtenu :

- KREBS Pascale : 88 voix
- BOUZON Jean-Luc : 4 voix
- 1 conseiller ne prend pas part au vote (M. FARGETTE)

Le Conseil communautaire décide de désigner, **PAR 88 VOIX**, en qualité de représentante devant siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Geneviève de Gaulle Anthonioz :

- KREBS Pascale

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N°30-02-2017**

**CENTRE HOSPITALIER DE LA HAUTE-MARNE – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS**

**Rapporteur :** M. le Président

Conformément à la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et créant des conseils de surveillance, et en application des articles R 6143-1 et suivants du Code de la Santé Publique, il convient de désigner deux représentants qui seront appelés à siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute-Marne.

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner deux représentants.

Le Président enregistre les candidatures de :

- AUBRY Nicole
- BETTING Fatma

Sont désignés

Sont désignés à **l'UNANIMITE** pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Haute-Marne :

- AUBRY Nicole
- BETTING Fatma

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 31-02-2017**

**CENTRE HOSPITALIER DE WASSY – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**  
**Rapporteur :** M. le Président

Conformément à la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et créant des conseils de surveillance, et en application de l'article R 6143-2 du Code de la Santé Publique,

il convient de désigner un représentant qui sera appelé à siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier de Wassy.

Le Président enregistre la candidature de :

- TRAISET Danièle

Est désignée à **l'UNANIMITE** pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Wassy :

- TRAISET Danièle

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N°32-02-2017**

**CENTRE HOSPITALIER DE MONTIER EN DER – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT  
AU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Rapporteur :** M. le Président



Conformément à la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et créant des conseils de surveillance, et en application des articles R 6143-1 et suivants du Code de la Santé Publique, il convient de désigner un représentant qui sera appelé à siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Montier-en-Der.

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner un représentant.

Le Président enregistre la candidature de :

- BAYER Jean-Jacques

Est désigné à **l'UNANIMITE** pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Montier-en-Der

- BAYER Jean-Jacques

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 33-02-2017**

**ASSOCIATIONS CRECHE N'DO – SOM'POUCE – LES P'TITS LOUPIOTS -  
DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

**Rapporteur :** M. le Président

Il convient de désigner des représentants qui seront appelés à représenter la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise au sein du bureau :

- **de l'Association Crèche N'DO** – 1 rue des Ponts – La Porte du Der
  - ♦ 2 titulaires
- **de l'association Som'Pouce** – 1 place de la Mairie – Sommevoire
  - ♦ 2 titulaires
- **de l'association Les P'tits Loupiots** – 10 route de Montier – Rives Dervoises
  - ♦ 2 titulaires

Sont désignés à **l'UNANIMITE** pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du bureau :

- **de l'Association Crèche N'DO** – 1 rue des Ponts – La Porte du Der
  - BAYER Jean-Jacques
  - RIMBERT Jean
- **de l'association Som'Pouce** – 1 place de la Mairie – Sommevoire
  - DESCHARMES Hubert
  - RIMBERT Jean
- **de l'association Les P'tits Loupiots** – 10 route de Montier – Rives Dervoises
  - GEORGET Mireille
  - RIMBERT Jean

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 34-02-2017**

**ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT (LYCEE – COLLEGE – EREA) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Rapporteur :** M. le Président

Le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement est venu préciser : lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunal, la représentation de cet établissement public, à savoir un représentant et un suppléant. Dans les collèges accueillant moins de 600 élèves et ne comportant pas une SEGPA ainsi que dans les établissements régionaux d'enseignement adapté, le représentant assiste au Conseil d'Administration à titre consultatif.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de désigner les délégués communautaires devant siéger au Conseil d'Administration des lycées, collèges et EREA de la manière suivante :
- ⇒ Collège Anne Frank (Saint-Dizier)
  - 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant
- ⇒ Collège Luis Ortiz (Saint-Dizier)
  - 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant
- ⇒ Collège de La Noue (Saint-Dizier)
  - 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant
- ⇒ Lycée Saint-Exupéry (Saint-Dizier)
  - 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant
- ⇒ LEP Saint-Exupéry (Saint-Dizier)
  - 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant
- ⇒ Lycée Technique Blaise Pascal (Saint-Dizier)
  - 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant
- ⇒ LEP Blaise Pascal (Saint-Dizier)
  - 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant
- ⇒ Lycée Professionnel Emile BAUDOT (Wassy)
  - 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant
- ⇒ Collège Paul Claudel (Wassy)
  - 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant
- ⇒ Etablissement Régional d'Etablissement Adapté (EREA de Wassy)
  - 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant
- ⇒ Collège Jean Renoir (La Porte du Der)
  - 1 représentant titulaire
  - 1 représentant suppléant

⇒ Collège René Rollin (Chevillon)

- 1 représentant titulaire
- 1 représentant suppléant

Le Président enregistre les candidatures suivantes :

<b>COLLEGE ANNE FRANK (SAINT-DIZIER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Dominique LAURENT	Mme Pascale KREBS

<b>COLLEGE LUIS ORTIZ (SAINT-DIZIER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Eric BONNEMAINS	Mme Sarah GARCIA

<b>COLLEGE DE LA NOUE (SAINT-DIZIER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Mme Régine COLLET	Mme Virginia CLAUSSE

<b>LYCEE SAINT-EXUPERY (SAINT-DIZIER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Jacky GARNIER	M. Nicolas SCHILLER

<b>LEP SAINT-EXUPERY (SAINT-DIZIER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Nicolas SCHILLER	M. Rémi CHARPENTIER

<b>LYCEE TECHNIQUE BLAISE PASCAL (SAINT-DIZIER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Jean RIMBERT	M. Nicolas SCHILLER

<b>LEP BLAISE PASCAL (SAINT-DIZIER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Alain SIMON	M. Jacques DELMOTTE

<b>LYCEE PROFESSIONNEL EMILE BAUDOT (WASSY)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Guy CADET	M. Gilbert UTKALA

<b>COLLEGE PAUL CLAUDEL (WASSY)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Gilbert UTKALA	Mme Danièle TRAZET

<b>EREA (WASSY)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Danièle TRAZET	M. Bruno MOITE

<b>COLLEGE RENE ROLLIN (CHEVILLON)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Dominique MERCIER	Mme Nathalie BOITEUX

<b>COLLEGE JEAN RENOIR (MONTIER-EN-DER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Jean-Jacques BAYER	M. Fabrice DOUET

Sont élus, **à l'UNANIMITE** en qualité de représentants au Conseil d'Administration des lycées, collèges et EREA :

<b>COLLÈGE ANNE FRANK (SAINT-DIZIER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Dominique LAURENT	Mme Pascale KREBS

<b>COLLEGE LUIS ORTIZ (SAINT-DIZIER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Eric BONNEMAINS	Mme Sarah GARCIA

<b>COLLEGE DE LA NOUE (SAINT-DIZIER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Mme Régine COLLET	Mme Virginia CLAUSSE

<b>LYCÉE SAINT-EXUPÉRY (SAINT-DIZIER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Jacky GARNIER	M. Nicolas SCHILLER

<b>LEP SAINT-EXUPERY (SAINT-DIZIER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Nicolas SCHILLER	M. Rémi CHARPENTIER

<b>LYCEE TECHNIQUE BLAISE PASCAL (SAINT-DIZIER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Jean RIMBERT	M. Nicolas SCHILLER

<b>LEP BLAISE PASCAL (SANT-DIZIER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Alain SIMON	M. Jacques DELMOTTE

<b>LYCEE PROFESSIONNEL EMILE BAUDOT (WASSY)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Guy CADET	M. Gilbert UTKALA

<b>COLLEGE PAUL CLAUDEL (WASSY)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Gilbert UTKALA	Mme Danièle TRAZET

<b>EREA (WASSY)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Danièle TRAZET	M. Bruno MOITE

<b>COLLEGE RENE ROLLIN (CHEVILLON)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Dominique MERCIER	Mme Nathalie BOITEUX

<b>COLLEGE JEAN RENOIR (MONTIER-EN-DER)</b>	
<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
M. Jean-Jacques BAYER	M. Fabrice DOUET

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
 Le Directeur Général des Services  
 Pierre-François GITTON





**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 35-02-2017**

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DU CENTRE DE STOCKAGE DE L'AUBE A SOULAINES – DHUYS – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

**Rapporteur :** M. le Président

Il convient de désigner un représentant qui sera appelé à représenter la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise aux commissions locales d'information du centre de stockage de l'Aube à Soulaines Dhuys.

Le Président enregistre la candidature de :

- DOUET Fabrice

Est désigné à **l'UNANIMITE** pour représenter la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise aux commissions locales d'information du centre de stockage de l'Aube :

- DOUET Fabrice

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 36-02-2017**

**ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VOIRE –  
DESIGNATION DE REPRESENTANTS  
Rapporteur : M. le Président**

Dans le cadre de l'animation et de la mise en œuvre des actions prévues au sein du Contrat Global de la Voire et du Ravet, la Communauté de communes du Pays du Der adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire. Le Contrat global formalise les conditions de réalisation d'un projet cohérent de gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques et humides sur le bassin de la Voire et du Ravet. Il fait état de l'ensemble des opérations à mettre en œuvre sur la période 2015-2020 afin de tendre vers un bon état des eaux, tels que fixé par la Directive Cadre sur l'Eau. En matière d'assainissement collectif et non collectif, le contrat référence une trentaine d'opérations dont 11 sont situées sur le territoire de l'ancienne intercommunalité du Pays du Der.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de procéder à la désignation de 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants appelés à siéger au sein du Conseil syndical du bassin de la Voire

Le Conseil communautaire décide de valider la composition suivante à **l'UNANIMITE** :

**Titulaires :**

- M. KREZEL Eric
- M. GAUCHERON Thierry
- M. NOVAC Philippe
- M. JEANSON Joël
- M. MARTIN Michel
- M. PASQUIER Bernard
- M. BAYER Jean-Jacques
- M. RESIDORI Jean
- M. DOUET Fabrice
- M. GOUGET Hubert
- M. DESCHARMES Hubert
- M. RENAUD Claude
- M. BERTRAND Yannick
- Mme BONTEMPS Valérie
- M. MARIN Jean-Yves
- M. GARNIER Jacky
- M. CADET Guy
- M. GOUVERNEUR Laurent
- M. DELMOTTE Jacques

**Suppléants :**

- M. ROUSSEL Thierry
- M. PAULIN Frédéric
- M. PEIGNE Jean-Pierre
- M. VILLAUME Stéphane
- Mme SALEUR Danielle
- Mme GEORGET Mireille
- Mme PINCEMAILLE Liliane
- M. DURST Jean-Claude
- M. BUAT Arnaud
- Mme NARCY Maryse
- M. UTKALA Gilbert

- M. GUILLAUMOT Charles
- M.JANECZKO Stéphane
- M. RIMBERT Jean
- Mme GALICHER Bernadette
- Mme DEMANGE Odile
- Mme THIERIOT Ingrid
- M. RAULET Philippe
- Mme HOUOT Agnès

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 37-02-2017**

**EXERCICE 2017 – VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION CRECHE N'DO**

**Rapporteur :** M. GARET

Vu la demande adressée le 12 janvier 2017 par ladite association sise 1 rue des Ponts 52220 LA PORTE DU DER pour obtenir le versement d'une avance au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2017,

Considérant la nécessité d'assurer un fonds de roulement suffisant pour l'association Crèche N'Do,

Afin de soutenir et accompagner la structure dans son fonctionnement d'ici le vote du Budget Primitif 2017, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise souhaite y contribuer notamment par un soutien financier en proposant le versement d'une avance sur la subvention 2017 à hauteur de 36 000 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de verser à l'association Crèche N'Do une avance sur la subvention 2017 d'un montant de 36 000 €.

Il est précisé que les crédits seront inscrits au compte 6574/64 lors du Budget Primitif 2017 du budget principal.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 38-02-2017**

**EXERCICE 2017 – VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOM'POUCE**

**Rapporteur : M. GARET**



Vu la demande adressée le 22 janvier 2017 par ladite association sise 1 place de la Mairie 52220 SOMMEVOIRE pour obtenir le versement d'une avance au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2017,

Considérant la nécessité d'assurer un fonds de roulement suffisant pour l'association Som'Pouce,

Afin de soutenir et accompagner la micro-crèche dans son fonctionnement d'ici le vote du Budget Primitif 2017, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise souhaite y contribuer notamment par un soutien financier en proposant le versement d'une avance sur la subvention 2017 à hauteur de 12 000 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de verser à l'association Som 'Pouce une avance sur la subvention 2017 d'un montant de 12 000 €.

Il est précisé que les crédits seront inscrits au compte 6574/64 lors du Budget Primitif 2017 du budget principal.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 39-02-2017**

**EXERCICE 2017 – VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
LES P'TITS LOUPIOTS**

**Rapporteur :** M. GARET

Vu la demande adressée le 12 janvier 2017 par ladite association sise 10 route de Montier 52220 RIVES DERVOISES - DROYES pour obtenir le versement d'une avance au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2017,

Considérant la nécessité d'assurer un fonds de roulement suffisant pour l'association Les P'tits Loupiots,

Afin de soutenir et accompagner la micro-crèche dans son fonctionnement d'ici le vote du Budget Primitif 2017, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise souhaite y contribuer notamment par un soutien financier en proposant le versement d'une avance sur la subvention 2017 à hauteur de 12 000 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de verser à l'association Les P'tits Loupiots une avance sur la subvention 2017 d'un montant de 12 000 €.

Il est précisé que les crédits seront inscrits au compte 6574/64 lors du Budget Primitif 2017 du budget principal.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 40-02-2017**

**MOYENS DE PAIEMENT AUTORISES PAR LA COLLECTIVITE**  
**Rapporteur :** M. GARET

Conformément aux dispositions de l'instruction du 22 juillet 2013 de la Direction Générale des Finances Publiques prises pour application du décret n° 2012-1786 du 7 novembre 2012, les organismes publics peuvent être amenés à percevoir le montant des sommes qui leur sont dues au moyen d'instruments de paiement. Ce sont des formules à valeur prédéterminée, émises par une entreprise ou un organisme dûment habilités.

Les collectivités sont très largement incitées à accepter ces modes de règlement qui présentent un intérêt certain pour les usagers et permettent de favoriser l'accès à certains services publics, à la culture, aux loisirs... tout en limitant le risque d'impayés.

La loi encadre les services autorisés à percevoir ces instruments de paiement et les conditions de leur mise en œuvre. Ainsi, après l'agrément ou l'affiliation de la collectivité auprès de l'organisme émetteur, il est nécessaire d'adhérer, par le biais d'une convention, à un système de remboursement de ces instruments de paiement.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le chèque emploi service universel (CESU) en règlement de tout service intercommunal d'aide à la personne, notamment les structures multi-accueil de la petite enfance, le portage de repas à domicile
- d'autoriser le chèque vacance en règlement de tout service intercommunal culturel de vacances ou de loisirs, notamment : les places de spectacles et produits proposés par la Direction Culturelle, les droits d'inscriptions et locations d'instruments auprès des conservatoires, les inscriptions dans les bibliothèques, médiathèques, les entrées aux musées, à MetallurgicPark, les séjours, spectacles ou manifestations, visites, locations au Pôle d'Excellence Rural.
- d'autoriser l'extension à d'autres prestations ou services en fonction de l'évolution réglementaire
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document d'agrément ou d'affiliation correspondant et toute convention relative à la mise en œuvre de ces instruments de paiement.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 41-02-2017**

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DES COMMUNES DE CHEMINON ET MAURUPT LE MONTOIS ET ACCES A LA DECHETTERIE DE PARGNY SUR SAULX**

**Rapporteur :** M. GOUVERNEUR

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, les communes de Cheminon et Maurupt le Montois sont membres de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise (CASDDB).

Ces deux communes bénéficient depuis cette date des services du Syndicat Mixte Sud Est de la Marne (SYMSEM) pour la collecte, le traitement des déchets ménagers et assimilés et l'accès à la déchetterie de Pargny sur Saulx.

Afin de formaliser cette organisation, il convient de préciser les conditions d'intervention du SYMSEM sur ces deux communes par voie de convention :

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président ou en son absence Monsieur Laurent GOUVERNEUR à signer la convention pour le ramassage des déchets ménagers assimilés et l'accès à la déchetterie de Pargny-sur-Saulx pour les communes de Cheminon et Maurupt-le-Montois

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON

# CONVENTION



**S.Y.M.S.E.M.**  
**(Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne)**



**Et**

**Communauté d'Agglomération  
de Saint Dizier Der et Blaise**

**Pour le**

**Ramassage des déchets ménagers et  
assimilés et l'accès des habitants des  
communes de Cheminon et Maurupt le  
Montois à la déchetterie de Pargny sur Saulx**



## CONVENTION ETABLIE ENTRE

Le Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne (SYMSEM), représenté par M. René SCHULLER, Président, agissant par délibération en date du ....., et dénommé ci-après «**SYMSEM**»,

**Et**

La Communauté d'Agglomération de Saint Dizier Der et Blaise, représentée par M. François CORNUT GENTILLE, Président, agissant par délibération en date du ....., et dénommée ci-après « **Communauté d'agglomération** »,

### IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

Considérant l'arrêté préfectoral du 31/08/2012 portant création d'un syndicat mixte issu de la fusion du syndicat mixte interdépartemental de ramassage des déchets ménagers et assimilés du bocage de Champagne (SMIR) et du syndicat mixte du Sud Est Marnais (SYMSEM).

Considérant l'arrêté préfectoral du 24/11/2016 portant création de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise, de la communauté de communes de la Vallée de la Marne et de la communauté de communes du Pays du Der avec extension aux communes marnaises de Cheminon et Maurupt le Montois,

Dans le cadre de sa compétence relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés, le SYMSEM assure sur son territoire la collecte et le traitement des déchets d'origines ménagères, artisanales ou commerciales, assimilables aux ordures ménagères en vue de leur traitement.

Afin de permettre à la Communauté d'agglomération une mise en place progressive du service de ramassage des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, la Communauté d'Agglomération souhaite que le SYMSEM assure le service de ramassage et l'accès à la déchetterie de Pargny sur Saulx pour les communes de Cheminon et Maurupt le Montois.

Le SYMSEM met historiquement également à disposition les 12 déchetteries sises à, Arrigny, Courtisols, Givry en Argonne, Mairy sur Marne, Pargny, Pogny, Ste Ménéhould, Thiéblemont, Valmy, Vanault les Dames, Ville sur tourbe et Villers en Argonne.

Les parties se sont donc rapprochées afin d'organiser les conditions dans lesquelles les administrés auront accès à ces services.

## MODALITES TECHNIQUES

---

### RAMASSAGE DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS

---

#### Article 1

Le SYMSEM assure le service de ramassage des déchets ménagers et assimilés, à savoir la collecte en porte à porte des Déchets Ménagers Résiduels, la collecte en porte à porte des recyclables, la collecte en apport volontaire du verre ; en lieu et place de la Communauté d'agglomération pour les communes suivantes :



Cheminon



Maurupt le Montois

#### Article 2

Le ramassage des déchets ménagers et assimilés de ces communes sera effectué dans les mêmes conditions que celui des autres communes du territoire du SYMSEM.

#### Article 3

Les habitants des communes devront respecter le règlement de collecte en vigueur sur le champ de compétence du SYMSEM à savoir (liste non exhaustive) :

- Les déchets ménagers résiduels et assimilés acceptés à la collecte.
- Les modalités de collecte.
- Les déchets ménagers recyclables acceptés à la collecte.

Une copie du règlement de collecte du SYMSEM sera annexée à la présente convention et devra être communiqué par la communauté d'agglomération aux communes concernées à l'article 1.

#### Article 4

Dans le cadre de son marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, le SYMSEM assure l'enlèvement des déchets des industriels, artisans et commerçants dans la limite d'un volume maximum de 300 litres par semaine. Au-delà de ce volume, les entreprises doivent souscrire un contrat privé avec la société de leur choix pour la prise en charge de leurs déchets.

Afin de pouvoir être collectés comme les déchets des particuliers, les déchets résultants d'activités industrielles, artisanales ou commerciales doivent respecter les règles du tri sélectif.

En cas de non respect de la réglementation, le SYMSEM se réserve le droit de ne plus assurer le service à l'utilisateur défaillant.

## Article 5

La collecte du « Verre » s'effectue par apport volontaire sur des points libres d'accès destinés exclusivement aux habitants du territoire et implantés dans chaque commune. Les produits doivent être déposés, sans sac plastique, à l'intérieur des bornes à verre.

## **ACCES DES HABITANTS DE CHEMINON ET MAURUPT LE MONTOIS A LA DECHETTERIE DE PARGNY SUR SAULX**

---

### Article 6 :

Les habitants des communes citées ci-dessous sont autorisés à se rendre prioritairement à la déchetterie de Pargny sur Saulx et à toute autre déchetterie du syndicat:

- CHEMINON
- MAURUPT LE MONTOIS

### Article 7 :

Les habitants des communes pourront accéder gratuitement pour le dépôt des déchets dans les mêmes limites que celles définies pour les habitants du SYMSEM, à savoir 1 m<sup>3</sup> par véhicule et par semaine. Un contrôle du lieu de résidence des usagers peut être effectué par le gardien.

### Article 8 :

La déchetterie sera ouverte aux particuliers pour le dépôt sélectif des déchets définis ci-dessous :

- Les cartons
- Les métaux divers
- Les déchets non incinérables (déchets de bricolage, de démolition...)
- Les déchets verts (tonte, végétaux, taille de haie...)
- Les gravats inertes
- Les encombrants
- Le verre
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (téléviseur, matériel informatique, petit et gros électroménager...)
- Les huiles minérales
- Les piles
- Les batteries
- Les cartouches d'imprimante
- Les radiographies

Les Déchets Dangereux des Ménages : les solides pâteux (peinture...), les solvants (essence...), les acides, les bases, les produits phytosanitaires, les chlorates, les nitrates et les

produits dangereux ou non identifiés, les aérosols, les tubes fluorescents, les ampoules à économie d'énergie, les emballages vides souillés.

Les usagers devront se conformer aux recommandations du gardien et aux heures d'ouverture.

#### **Article 9 :**

Les services techniques de ces communes pourront avoir accès à la déchetterie au même titre que les particuliers et dans les mêmes conditions d'utilisation, à savoir 1 m<sup>3</sup> par véhicule et par semaine.

### **MODALITES FINANCIERES**

---

#### **Article 10 :**

En contrepartie de ces prestations, la Communauté d'agglomération s'engage à verser au SYMSEM une rémunération annuelle par habitant, dont les montants sont fixés par le compte administratif du syndicat.

Ces valeurs représentent les frais de gestion, de transport, de traitement, de communication, d'amortissement, de revente des matériaux...

La rémunération sera calculée sur la population totale (population double compte) définie par le dernier recensement de la population, annexée à la présente convention.

A titre indicatif, les prix à l'habitant pour 2016 était de :

	<b>Coût collecte</b>	<b>Coût déchetteries</b>
Cheminon	69.20€/hab/an	30.80 €/hab/an
Maurupt le Montois	69.20€/hab/an	30.80 €/hab/an

Ces coûts pourront évoluer pour 2017, des modifications étant apportées au marché initial, mais devraient sensiblement se rapprocher des coûts 2016.

#### **Article 11 :**

Un premier acompte sera fait en Juin à raison de 75 euros par habitant.

Une partie du prix étant variable, le SYMSEM adressera le solde après clôture de l'exercice en tenant compte des tonnages collectés dans ces communes.

#### **Article 12 :**

La présente convention entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une période d'un an.

Une nouvelle convention pourra être envisagée sur cette organisation à compter du 01/01/2018, et selon les nouveaux prix du futur marché du SYMSEM.

Convention établie en 3 exemplaires originaux

**A Dampierre sur Moivre,**

**Le .....**

Le Président  
du S.Y.M.S.E.M.

René SCHULLER

**A Saint-Dizier,**

**Le .....**

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération

François CORNUT GENTILLE



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président  
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET  
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

N° 42-02-2017

**CONVENTION RELATIVE A L'ACCES ET A L'UTILISATION DU PARKING DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DIZIER**  
**Rapporteur :** Mme KREBS

Dans le cadre de sa compétence « organisation des transports urbains » sur son territoire et afin d'améliorer l'offre de service en direction des usagers du réseau de transport, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise sollicite le Centre Hospitalier de Saint-Dizier, propriétaire et gestionnaire des lieux de l'hôpital, afin d'être autorisée à implanter un arrêt de bus sur voie d'accès interne, en vue de son utilisation par le service public des transports urbains.

En effet, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise souhaite prolonger le trajet de la ligne n° 2 depuis l'arrêt « Hôpital » en desservant le pôle santé « Hôpital », en faisant circuler les véhicules de transport en commun jusqu'à l'intérieur du Centre Hospitalier de manière :

- à améliorer la desserte de cet équipement public,
- à faciliter l'accès du Centre Hospitalier pour ses usagers, ses visiteurs et son personnel.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, ou en son absence la Vice-présidente Madame Pascale KREBS, à signer la convention ci-jointe et la convention suivante avec le futur prestataire à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 pour une durée de 5 ans, ainsi que tout acte s'y référant.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON

# **CONVENTION RELATIVE A L'ACCES ET A L'UTILISATION DU PARKING DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DIZIER**

## **ENTRE :**

Le **CENTRE HOSPITALIER GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ DE SAINT-DIZIER**, situé rue Albert Schweitzer à Saint-Dizier (52115),  
Représenté par Madame UNGERER Christine en sa qualité de Directrice du Centre Hospitalier, agissant en vertu de la délibération du Conseil de surveillance en date du .....,  
Ci-après dénommé « Le Centre Hospitalier»

D'une part,

## **ET :**

La **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER DER & BLAISE**, dont le siège est situé Place Aristide Briand à Saint-Dizier (52115),  
Représentée par Monsieur François CORNUT-GENTILLE, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der & Blaise, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire en date du .....,  
Ayant la compétence organisation des transports urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der & Blaise,  
Ci-après dénommée « L'Autorité organisatrice»

De deuxième part,

## **ET :**

Le délégataire des transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der & Blaise, représenté par ....., dûment habilité aux fins des présentes,  
Ci-après dénommé « Le Transporteur»

De troisième part,

## **PREAMBULE**

Dans le cadre de sa compétence « organisation des transports urbains » sur son territoire, et afin d'améliorer l'offre de service en direction des usagers du réseau de transport urbain de la Ville de Saint-Dizier, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der & Blaise, sollicite le Centre Hospitalier de Saint-Dizier, propriétaire et gestionnaire des lieux de l'hôpital, afin d'être autorisée à implanter un arrêt de bus sur voie d'accès interne, en vue de son utilisation par le service public des transports urbains exploité par le délégataire des transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der & Blaise.

En effet, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der & Blaise souhaite prolonger le trajet de la ligne n° 2 depuis l'arrêt « Hôpital » en desservant le pôle santé « Hôpital », et en faisant circuler les véhicules de transport en commun jusqu'à l'intérieur du Centre Hospitalier et de manière :

- à améliorer la desserte de cet équipement public ;
- et à faciliter l'accès du Centre Hospitalier pour ses usagers, ses visiteurs et son personnel.

Ce service de transport est effectué par l'entreprise délégataire, conformément à la convention de Délégation de Service Public signée initialement entre la Ville et l'entreprise, en date du 25 novembre 2011 et jusqu'au 31 juillet 2017.



## **IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – OBJET**

Pour une organisation optimale du service public des transports urbains et une amélioration de la desserte du Centre Hospitalier, ce dernier autorise l'accès et l'utilisation du parking dont il est propriétaire, à titre gracieux, et dans les conditions définies ci-après.

L'Autorité organisatrice est autorisée à implanter un abri-voyageur sur l'emplacement dont l'utilisation est autorisée par le Centre Hospitalier.

Le Transporteur est autorisé à faire circuler les véhicules dédiés au service public des transports urbains au sein du parking du Centre Hospitalier pour la desserte de l'arrêt « Hôpital » susvisé.

Il est ici précisé que les articles 1708 et suivants du Code Civil et tous les textes législatifs et réglementaires relatifs au bail, et plus généralement tous les principes et règles applicables aux contrats de droit privé ne sont pas applicables en l'espèce.

### **ARTICLE 2 - DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT MIS A DISPOSITION**

Le Centre Hospitalier met à la disposition de l'Autorité organisatrice et du Transporteur un emplacement sur la chaussée principale interne, au droit de l'accès principal de l'établissement.

Le Centre Hospitalier atteste par les présentes que la chaussée au droit de l'emplacement désigné par le présent article et généralement le parking revêt toutes les caractéristiques pour la circulation de véhicules lourds.

Un plan joint en annexe 1 détaille l'emplacement mis à disposition et sa situation.

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION**

#### **3.1 Etat des lieux**

Un procès-verbal, établi contradictoirement, constatera la prise en charge des zones occupées par l'Autorité organisatrice. Il y sera annexé un état des lieux des biens.

A la date de fin normale de la convention, ou en cas de résiliation anticipée, il sera procédé à la vérification contradictoire des éléments de l'emplacement occupé qui est défini dans le procès-verbal de prise en charge.

#### **3.2 Implantation d'un abri-voyageur**

L'Autorité organisatrice assure, au point d'arrêt défini ci-dessus, la présence d'un abri-voyageur non publicitaire et accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle prend à sa charge la fourniture de cet équipement, les travaux d'implantation et de raccordement.

La présente convention n'est constitutive d'aucun droit réel au profit de l'Autorité organisatrice.

#### **3.3 Accès au parking – Desserte de l'arrêt « Hôpital » par le service public des transports urbains**

Les conditions d'accès et de desserte de l'arrêt « Hôpital » par les véhicules du transporteur sont définies comme suit :

- la ligne n° 2 est prolongée jusqu'à l'arrêt « Hôpital » implanté à l'intérieur du Centre Hospitalier comme indiqué ci-dessus ;

- le fonctionnement de la ligne n° 2 et la desserte de l'arrêt « Hôpital » sont assurés du lundi au samedi, tous les jours selon les horaires de la ligne 2 variables entre 6h30 et 20h00, et avec une fréquence de 30 minutes.
- Le véhicule de transport en commun marque l'arrêt sur l'emplacement défini sur le plan, afin de déposer et/ou prendre en charge les usagers du service de transport en commun ;
- Le véhicule est autorisé à faire sa régulation de ligne sur cet emplacement ;
- Le conducteur est tenu de rester à l'intérieur du véhicule pendant les opérations de prise en charge et de déposer des usagers et d'effectuer toute manœuvre nécessaire à la bonne circulation des autres automobiles sur le parking ;
- Le Centre Hospitalier autorise le conducteur à utiliser les toilettes de l'hôpital destinées au public pendant les heures d'ouverture du Centre Hospitalier.

Conformément aux stipulations du contrat de délégation de service public, le Transporteur est responsable de la mise à jour et de la disponibilité (en termes de lisibilité) des informations à destination des usagers du service de transport en commun portées sur l'abri-voyageur (nom de l'arrêt, plan du réseau, ...).

Le Transporteur s'engage à signaler au Centre Hospitalier tout conflit d'usage relevé dans l'utilisation de l'arrêt afin de définir avec lui un nouveau mode de fonctionnement.

### 3.4 Sécurité – permanence de l'accès – dispositions particulières

Tous véhicules amenés à circuler dans l'enceinte devront respecter les dispositions du code de la route, ainsi que les règles particulières éventuelles du fonctionnement interne à l'établissement.

L'attention des chauffeurs devra être particulièrement attirée sur la vitesse réduite dans l'établissement et la traversée prioritaire piétonne au droit de l'accès principal « visiteurs ».

L'accès est permanent dans les horaires de fonctionnement de la ligne 2. Toutefois, l'établissement pourra, notamment en cas d'application d'un plan de sécurité spécifique, interdire ou restreindre provisoirement l'accès dans l'enceinte de l'établissement.

## **ARTICLE 4 - OBLIGATION D'ENTRETIEN**

■ Conformément aux stipulations du contrat de délégation de service public, l'Autorité Organisatrice est responsable de l'entretien de l'abri-voyageurs. Elle prend en charge l'entretien et le nettoyage de l'abri-voyageurs et de l'emplacement mis à sa disposition.

L'autorité organisatrice équipe l'abri-voyageurs d'une corbeille. Les services techniques de l'hôpital se chargeront de l'évacuation de ses déchets.

L'Autorité organisatrice s'engage ainsi à maintenir en bon état de fonctionnement et à entretenir durant toute la durée de la convention, les immobilisations de toute nature qui sont mises à sa disposition par le Centre Hospitalier.

En fin de contrat, l'Autorité organisatrice s'engage à restituer l'emplacement qui lui a été confié dans l'état où il se trouvera alors, compte tenu de l'usage normal qui en aura été fait.

■ Le Transporteur surveille l'emplacement et l'abri-voyageurs. Il relève notamment les éléments qui pourraient menacer l'état général ou l'utilisation de ces biens. Il notifie sans délai au Centre Hospitalier et à l'Autorité organisatrice les réparations qu'il s'avère nécessaire d'effectuer.

## **ARTICLE 5 - OBLIGATION D'ASSURANCE**

L'Autorité organisatrice est son propre assureur.

Le Transporteur déclare être assuré auprès d'une compagnie notoirement solvable pour sa responsabilité civile d'exploitation. Il fait son affaire de tous les risques et litiges pouvant provenir du fait de son exploitation et est tenu de réparer tous les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient résulter de cette exploitation.

## **ARTICLE 6 – DUREE**

La présente autorisation prend effet du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2017. Elle sera prolongée dès connaissance du futur prestataire de transport à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 pour une durée de cinq ans.

## **ARTICLE 7 - RESILIATION**

### **7.1 Résiliation à l'initiative du Centre Hospitalier**

Le Centre Hospitalier se réserve le droit de mettre fin à la convention de façon anticipée, par simple envoi d'un courrier en recommandé adressé à l'Autorité organisatrice qui en informera immédiatement le Transporteur. Un délai de 6 mois sera alors appliqué pour permettre à l'Autorité organisatrice de revoir les modalités de fonctionnement du service des transports urbains.

### **7.2 Résiliation à l'initiative de l'Autorité organisatrice**

L'Autorité organisatrice se réserve le droit de mettre fin à la convention de façon anticipée dans les cas suivants :

- soit en cas de résiliation anticipée de la convention de délégation du service public des transports urbains, pour quelle que cause que ce soit ;
- soit en raison d'une modification de l'organisation des transports urbains de voyageurs dont elle a la charge ;

et moyennant le respect d'un délai de préavis minimum de 5 mois.

## **ARTICLE 8 – LITIGES**

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera portée devant la juridiction territorialement compétente.

Fait à Saint-Dizier, le

**Pour le Centre Hospitalier**

**Pour la Communauté  
d'Agglomération de Saint-Dizier  
Der & Blaise**

Madame UNGERER Christine  
Directrice

M. François CORNUT-GENTILLE  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Saint-Dizier Der  
& Blaise



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

- |                                 |                               |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE | Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD |
| Mme AUBRY à Mme CLAUSSE         | Mme TRAZET à M. MATHIEU       |
| Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET    | M. TURCATO à M. VALTON        |

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 43-02-2017**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur :** M. BOZEK

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE EN CHARGE DES SERVICES TECHNIQUES ET DE LA PROXIMITE**

Afin de pourvoir le poste de Directeur Général Adjoint en charge des Services Techniques et de la Proximité laissé vacant suite à un mouvement de personnel, la collectivité souhaite recruter un fonctionnaire titulaire du grade d'ingénieur en chef qui sera simultanément détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint correspondant.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer un poste d'ingénieur en chef à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017

- **DIRECTION JEUNESSE ET SOLIDARITE**

A l'occasion d'une récente évolution de l'organigramme général, la collectivité a décidé la création d'une nouvelle Direction Jeunesse et Solidarité, afin d'assurer le pilotage des services et compétences suivants : Sports, Vie Associative, Politique de la Ville, Soutien à l'Action Educative, Petite Enfance, et Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Dizier.

Il convient à présent de créer l'emploi de directeur correspondant au tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de créer un poste d'ingénieur à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017

- **SERVICE COMMUN « SECRETARIAT DE MAIRIE »**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération a créé un service commun afin de poursuivre la mutualisation du secrétariat de mairie mise en place entre certaines communes membres.

Compte tenu des besoins permanents des communes de Laneuville à Rémy, Frampas et Thilleux, calibrés à 21 heures cumulées, il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour assurer de façon pérenne, le secrétariat de ces 3 communes.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE                      Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD  
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE                              Mme TRAZET à M. MATHIEU  
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET                      M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 44-02-2017**

**MEDIATHEQUES DE MONTIER-EN-DER ET SOMMEVOIRE – GRATUITE DE L'INSCRIPTION**  
**Rapporteur :** M. MERCIER

Par délibération n° 2012/10-121 du 18 octobre 2012, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Der fixait les droits d'inscription pour les médiathèques de Montier-en-Der et de Sommevoire, à savoir 16 Euros tarif plein et 8 Euros tarif réduit.

L'intégration des deux équipements au sein de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, implique aujourd'hui une harmonisation de la politique tarifaire des médiathèques sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2011, les médiathèques de Saint-Dizier et Wassy proposent une gratuité de l'inscription, gratuité conseillée par le Ministère de la Culture, qui doit permettre d'augmenter la fréquentation des médiathèques dans un souci constant d'élargissement des publics.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter la gratuité de l'inscription pour les médiathèques de Montier-en-Der et de Sommevoire

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE**.

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille dix-sept, le 13 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à la salle de convivialité d'Eurville-Bienville, sous la présidence de M. François CORNUT-GENTILLE en suite de la convocation faite le 3 février 2017.

**Présents :**

- M. CORNUT-GENTILLE, Président
- M. LAURENT, M. GOUVERNEUR, M. FEUILLET, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, M. BOSSOIS, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. DUBOIS, M. NOVAC, M. RIMBERT, M. CADET
- M. AMELON, M. BANCELIN, M. BAUDOT, M. BERTRAND, Mme BETTING, Mme BOITEUX, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. CORDEBARD, Mme DE CHANLAIRE, M. DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESANLIS, M. DESCHARMES, Mme DORKEL, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, Mme GILLET, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MARIN, M. MARTIN, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MILLOT, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme SALEUR, Mme SAMOUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO, M. VALTON, Mme VARNIER

**Excusés :** Mme GARCIA, Mme AUBRY, M. BRUSA-PASQUE, M. BUAT, M. CARON, M. DROIN, Mme GUINOISEAU, M. KIHM, M. NOISETTE, Mme PEYRONNEAU, M. RAIMBAULT, Mme TRAZET, M. TURCATO

**Ont donné procuration :**

Mme GARCIA à M. CORNUT-GENTILLE	Mme PEYRONNEAU à M. CORDEBARD
Mme AUBRY à Mme CLAUSSE	Mme TRAZET à M. MATHIEU
Mme GUINOISEAU à M. FEUILLET	M. TURCATO à M. VALTON

**Secrétaire de séance :** M. VAGLIO

---

**N° 45-02-2017**

**PROJET POUR L'EXTENSION DU CENTRE NAUTIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE- CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE – REMUNERATION DU JURY**

**Rapporteur :** M. le Président



Par délibération du 22 décembre 2016, le Conseil communautaire a autorisé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension du centre nautique.

Une procédure de concours conformément à l'article 8 de l'Ordonnance 2015-899 du 25 juillet 2015 et aux articles 88 et 89 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, nécessite la constitution d'un jury qui examinera les candidatures pour en choisir 3 admises à remettre un projet, et ensuite juger de leurs projets.

Le jury est composé des membres élus de la Commission d'appel d'Offres et d'un tiers de personnalités, indépendantes des participants au concours, ayant une qualification équivalente à celles demandées aux candidats.

En l'occurrence, les qualifications exigées aux candidats sont a minima celles :

- d'un mandataire (Architecte inscrit à l'Ordre des architectes) ;
- d'un bureau d'études structure
- d'un spécialiste ou bureau d'études acoustique
- d'un spécialiste ou bureau d'études en fluides (air, eau, électricité) / thermique / plomberie
- d'un économiste de la construction
- d'un paysagiste.

Trois personnalités ayant l'une de ces qualifications doivent donc être désignées par le Président. Il convient de fixer une rémunération pour leur participation aux jurys.

Les sommes seront limitées à 800 € pour la préparation et la participation au jury et au forfait maximum de 200 € pour les déplacements, par personne et par séance. Des justificatifs seront demandés.

Sachant que deux réunions sont prévues le somme maximale de rémunération pour les trois personnalités qualifiées, sera de 1 000 Euros.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser la Président à engager un maximum de 1 000 Euros pour la rémunération des personnalités du jury.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Pierre-François GITTON